

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX SUR DORDOGNE**

Date de convocation : 02 juin 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

LE CINQ JUIN A VINGT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué par M. ARRESTIER Vincent, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente.

Présents : M. ARRESTIER Vincent, M. CHALMEY Sébastien, Mme CUEILLE Caroline, M. DUBOURG Bruno, M. DU PRADEL Christian, M. DU PRADEL Xavier, Mme FOREST-BOULET Monique, Mme GRIVEL Bernadette, Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. LATHIEYRE Pascal, Mme LONGOUR Gisèle, M. MAUGEIN Benjamin, M. MEILHAC Benoît, Mme NACRY Marie, M. POUJADE Jean-Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice (15/15).

Secrétaire de séance : Mme JOUIN-BREARD Pauline

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2020

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR D'UNE DELIBERATION

Pour la désignation de commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L.2123-24-1;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que pour les communes comptant entre 500 à 999 habitants, il est possible de fixer le taux pour les indemnités de fonctions d'adjoint au Maire jusqu'à 10,7 % de l'indice brut 1027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (les adjoints ne prenant pas part aux votes) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire avec effet au 1^{er} juin 2020 au :

1^{er} adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1027 ;

2^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1027 ;

3^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1027 ;

4^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1027.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

Les commissions sont mises en place à chaque début de mandat et couvrent tous les domaines de l'action communale.

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions (sauf pour la commission d'appel d'offres). Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

10 commissions ont été créées.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur Président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Le maire préside de droit les commissions municipales créées au sein des conseils municipaux en application des dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

COMMISSION DES FINANCES

Budgets
Impôts et taxes
Tarifs
Subventions
Etc.

Sont désignés :

- **DU PRADEL Christian**
- **NACRY Marie**
- **JOUIN-BREARD Pauline**

COMMISSION GESTION DU PERSONNEL –GESTION DES SERVICES

Personnel
Eau
Assainissement
Bâtiments
Voirie
Etc.

Sont désignés :

- **NACRY Marie**
- **CUEILLE Caroline**
- **CHALMEY Sébastien**

COMMISSION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Elaboration et suivi des projets

Sont désignés :

- **POUJADE Jean-Philippe**
- **MEILHAC Benoît**
- **DUBOURG Bruno**
- **DU PRADEL Xavier**
- **MAUGEIN Benjamin**
- **LATHIEYRE Pascal**

COMMISSION DU TOURISME ET DES LOISIRS

Sont désignés :

- DU PRADEL Christian
- JOUIN-BREARD Pauline
- NACRY Marie
- FOREST-BOULET Monique

COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Sont désignés :

- JOUIN-BREARD Pauline
- CHALMEY Sébastien
- NACRY Marie
- DU PRADEL Xavier

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Sont désignés :

- GRIVEL Bernadette
- LONGOUR Gisèle
- CHALMEY Sébastien
- CUEILLE Caroline
- FOREST-BOULET Monique

COMMISSION VIE LOCALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Relation avec les associations
Fleurissement
Illuminations
Manifestations festives et
commémoratives
Gestion du Patrimoine
Agenda 21
Etc.

Sont désignés :

- NACRY Marie
- MEILHAC Benoît
- JOUIN-BREARD Pauline
- DU PRADEL Xavier
- CUEILLE Caroline

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Sont désignés :

- DU PRADEL Xavier
- DUBOURG Bruno

COMMISSION URBANISME/CARTE COMMUNALE-GESTION DES ESPACES AGRICOLES

Sont désignés :

- LATHIEYRE Pascal
- DU PRADEL Christian
- POUJADE Jean-Philippe

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Sont désignés :

- DU PRADEL Xavier
- GRIVEL Bernadette
- FOREST-BOULET Monique
- MEILHAC Benoît
- CUEILLE Caroline

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 et l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 et les articles L 212-10 à L 212-12, L 533-1 et R 212-24 à R 212-33 du code de l'éducation,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres représentant la commune au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,

Décide que le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles est fixé à 4.

Il est rappelé que le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles est présidé par le maire.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection à bulletin secret de 4 membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Nombre de listes présentées : 1

Liste1 :

1. GRIVEL Bernadette
2. LONGOUR Gisèle
3. CHALMEY Sébastien
4. CUEILLE Caroline

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $15 / 4 = 3.75$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	15	$15/3.75 =$ 4 sièges	Tous les sièges sont pourvus.	

Proclame élus les membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

1. GRIVEL Bernadette
2. LONGOUR Gisèle
3. CHALMEY Sébastien
4. CUEILLE Caroline

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Liste proposée :

- LONGOUR Gisèle
- POUJADE Jean-Philippe
- DU PRADEL Christian

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $15/3 = 5$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	15	$15/5 = 3$ sièges	Tous les sièges de titulaires sont pourvus.	

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- **LONGOUR Gisèle**
- **POUJADE Jean-Philippe**
- **DU PRADEL Christian**

Membres suppléants

Liste proposée :

- DUBOURG Bruno
- NACRY Marie
- CHALMEY Sébastien

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $15 / 3 = 5$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	15	15/5 = 3 sièges	Tous les sièges de suppléants sont pourvus.	

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- **DUBOURG Bruno**
- **NACRY Marie**
- **CHALMEY Sébastien**

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION D'ARGENTAT

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) dont la commune est membre,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification d'Argentat de la FDEE 19,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin (délégués titulaires)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. DUBOURG Bruno : 15 voix (quinze voix)
- M. ARRESTIER Vincent : 15 voix (quinze voix)

M. DUBOURG Bruno et M. ARRESTIER Vincent ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Premier tour de scrutin (délégués suppléants)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. POUJADE Jean-Philippe : 15 voix (quinze voix)
- M. LATHIEYRE Pascal : 15 voix (quinze voix).

M. POUJADE Jean-Philippe et M. LATHIEYRE Pascal ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Chaque commune doit proposer une liste de commissaires et de suppléants en nombre double.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste des personnes suivantes au nombre de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
MAISONNEUVE Jean-Claude	LAMOURE Evelyne
EYMA Jean-Marc	HOSPITAL Edmond
FIALIP Jean-Marie	CHAPPOUX Claude
MODART Lydie	PHILBEE Robert
CHAPPOUX Stéphane	TEIL Hubert
LACAM Sandrine	LAFFAIRE Mylène
VAURETTE Christian	GRENAILLE Jean-François
RONNIN Marie-Noëlle	MARTIN Roger
COURAUD Sylvette	LE ROUX - LE MINOR David
LATHIEYRE Robert	DUPUY Christian
DUPUY Guy	THEIL Bernard
ARRESTIER Hubert	CROS Martine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'A.M.A.C.

Le Conseil Municipal désigne les élus qui siégeront au Conseil d'administration d'A.M.A.C. (Association Moncelloise Animations Communes) :

- **NACRY Marie**
- **DU PRADEL Christian**
- **GRIVEL Bernadette.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation des élus qui siégeront au Conseil d'Administration d'A.M.A.C.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL (SMDMCA)

Le Maire rappelle que le **Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)** a été créé le 1^{er} janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par la Communauté de Communes CAUVALDOR.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical), sur des commissions de bassins-versants composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Compte tenu de la création récente du syndicat et du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner au sein du conseil municipal 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siégeront à ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner les délégués suivants selon les commissions de bassin-versant :

Dordogne Moyenne Maronne Aval Petits Affluents	Souvigne
1 titulaire GRIVEL Bernadette	1 titulaire MAUGEIN Benjamin
1 suppléant LATHIEYRE Pascal	1 suppléant CUEILLE Caroline

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

VENTE DE LA PARCELLE AL596 D'ADMINISTRÉS A LA COMMUNE POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le maire propose de reporter ce dossier et de contacter les personnes pour avoir tous les éléments pour statuer. Pascal LATHIEYRE se propose d'y aller avec le maire.

PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE AH69

La parcelle AH69 est constructible. Le maire propose de demander des devis pour la viabilisation du terrain.

AFFAIRES DIVERSES

a) Courrier Préfet

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet qui félicite la nouvelle équipe municipale.

b) Courriers éoliennes et ondes électromagnétiques

La mairie a reçu deux courriers émanant de personnes sous couvert d'une association concernant le positionnement du conseil sur l'éolien et les ondes électromagnétiques. Les courriers sont agressifs. Le maire propose d'y répondre et d'inviter ces personnes à assister à une réunion.

c) Mail Panneaux solaires

La mairie a reçu un mail proposant l'implantation de panneaux solaires aux Chancèves. Ceci concerne plusieurs parcelles.

Bernadette GRIVEL propose de contacter la mairie du Gros Chastang ayant elle-même des panneaux solaires qu'elle exploite, pour en connaître les retombées économiques.

Le maire propose d'étudier la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. Le conseil y est plutôt défavorable.

Pascal LATHIEYRE suit le dossier.

d) Dons

Des administrés souhaitent faire don à la commune de Monceaux sur Dordogne d'œuvres de sculpture et peintures, le contenu de leur maison et atelier ainsi que la somme restée sur un compte au Crédit Agricole à leurs décès. Ces personnes ont un enfant qu'ils souhaitent déshériter.

⇒ A voir avec un notaire pour connaître les droits de la commune concernant l'héritage.

Caroline CUEILLE prend le dossier en mains.

e) Citerne incendie

La Commune a installé une citerne incendie de 120 000 L. Elle doit poser un grillage autour ainsi que des planches au pied du grillage pour ne pas l'abîmer lors du débroussaillage.

Benoît MEILHAC se renseigne auprès d'ESCOTEL de Beaulieu sur Dordogne pour des planches traitées en classe 4.

f) Boîtier tracteur

Devis de 809,13 € HT.

g) Courriers

⇒ Le Maire donne lecture d'un courrier pour une recherche d'une exploitation agricole (30 ha maximum)

⇒ Autre courrier pour une demande d'achat de terrain pour implantation d'une casse sur la commune.

⇒ Courrier pour la revalorisation du loyer de la parcelle au Puy du Tour où se trouve le pylône.

h) Ecole

A étudier l'école sur 4 journées au lieu des 4 ½.

Problème avec un intervenant du périscolaire. Faut-il conserver le périscolaire ?

Prochain conseil d'école le 22 juin prochain.

i) Campings

Le camping Le Saulou demande à ce qu'on mette en avant sur le site Internet de la commune, les prix au snack et au bar identiques que ce soit pour les campeurs ou les personnes extérieures au camping.

Le Maire propose d'organiser une réunion avec les campings de la commune le lundi 15 juin ou le mardi 16 juin à 17h.

La séance est levée à 01h00.

